ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Modification du Programme de prestations d’assurance-maladie complémentaire

Date de début : 29 juin 2016
Date de fin : 31 juillet 2016
Nunavut **45 s**

Dès le 1er juillet 2016, les couvertures suivantes du Programme de prestations d’assurance-maladie complémentaire (PAMC) seront améliorées :

- l’hébergement en cas de déplacement pour raison médicale;
- les repas en cas de déplacement pour raison médicale.

Le ministère de la Santé verse des prestations d’assurance-maladie complémentaire aux Nunavummiuts admissibles ayant besoin de services de santé supplémentaires qui ne sont pas couverts par le régime d’assurance-maladie du Nunavut, le régime de prestations de maladie de l’employeur ou des programmes d’assurance-maladie offerts par des tiers, comme le Programme des services de santé non assurés de Santé Canada pour les habitants des Premières Nations et les habitants inuits.

Pour savoir si vous êtes admissible au PAMC ou pour en savoir plus sur les conditions du programme, le soutien aux déplacements pour raison médicale et la couverture offerte aux personnes âgées, visitez le http://www.gov.nu.ca/fr/health/information/programme-de-prestations-d%E2%80%99assurance-maladie-compl%C3%A9mentaire-pamc.

###

Renseignements aux médias
Ron Wassink
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5710
rwassink@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᖑᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in inuktitut, English, inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhaqtaghat ittut inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications